

La protection des données personnelles dans le secteur de l'inclusion sociale

MODULE N°1 DE LA THÉORIE À LA MISE EN CONFORMITÉ

AVEC L'INTERVENTION D'UNE JURISTE DE LA CNIL



Module 1 : De la théorie à la mise en conformité

Durée totale du module : 2h30

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) constitue, depuis le 25 mai 2018, le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il introduit de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les organismes.

Toutes les associations, dès lors qu'elles collectent, traitent et partagent des données à caractère personnel, doivent appliquer et se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation à travers la mise en place et la mise à jour de procédures internes dédiées.

Ces nouvelles exigences et obligations bouleversent les pratiques des acteurs du secteur social (et médico-social) au vu des données qu'ils sont amenés à collecter et traiter dans le cadre de l'accompagnement et du suivi social des personnes en difficultés. La vérification du respect de ces obligations est assurée par la CNIL dont le pouvoir de sanction est renforcé par le RGPD.

Toutefois, la FAS a voulu organiser ces sensibilisations avec les juristes de la CNIL au regard de leur mission d'accompagnement des structures et organismes dans leur mise en conformité au RGPD. Les modules de sensibilisation auxquels participe la CNIL est l'occasion pour les structures/organismes de poser leurs questions et de pouvoir échanger avec les juristes spécialisés sur le sujet.

De nombreuses questions se posent sur la mise en œuvre de ces évolutions à la fois pour les directions et pour les intervenants sociaux. Afin d'y répondre, ce module est à destination de toute personne en poste dans des associations de la lutte contre les exclusions qu'elle soit du secteur de l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion (AHI), de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ou du DNA (Dispositif National d'Accueil). Il est donc ouvert à tou.te.s les professionnel.le.s (direction, délégué à la protection des données (DPO/DPD), secrétaire, CIP, travailleurs sociaux...) qui entament leur mise en conformité et souhaite mieux appréhender les enjeux et les exigences du RGPD.

Ce module a pour objectifs les suivants :

- ✧ Connaître les concepts fondamentaux en matière de protection de données
- ✧ Appréhender les nouveaux enjeux instaurés par le RGPD
- ✧ Identifier les actions à mener en interne pour une mise en conformité
- ✧ Concilier protection des données et cadre éthique et réglementaire du secteur
- ✧ Permettre d'échanger et de mutualiser des bonnes pratiques avec des experts du RGPD et des acteurs ayant fait leur mise en conformité

Vous pourrez suivre deux autres modules qui seront proposés en 2021.

Programme

✧ Première séquence – 30 minutes

✧ Introduction

- Accueil et présentation du module

✧ QUIZ : RGPD/ secret professionnel, on teste nos connaissances !

✧ Deuxième séquence - 1h50

✧ Notions clés et règles d'or

- ✧ Présentation du RGPD par Justine Bertaud du Chazaud, juriste de la CNIL - service des questions sociales et RH
- ✧ Questions/réponses avec les participants

✧ La mise en conformité en pratique

- ✧ Témoignage d'Anthony Taiwo Coordonnateur - Chargé de projets, Service Ingénierie et Développement à l'UCRM à Toulouse
- ✧ Questions/réponses

✧ Clôture du module